

BANQUE ZITOUNA

Société anonyme au capital de 88 500 000 DT
Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram
Matricule fiscal : 1120822H/P/M000
Registre de commerce : B°24162142009
Affiliation à la CNSS : 275507-27

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 07 mai 2015, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 15 juin 2015 à partir de 10 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2014
- 2/ Lecture et approbation du rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2014
- 3/ Lecture et examen des états financiers de l'exercice 2014, lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs audit exercice et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014
- 4/ Approbation des conventions réglementées
- 5/ Affectation des résultats de l'exercice 2014
- 6/ Quitus aux administrateurs
- 7/ Nomination des Administrateurs
- 8/ Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 9/ Nomination d'un Administrateur Indépendant
- 10/ Fixation des jetons de présence
- 11/ Pouvoirs

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

Le Président Directeur Général

BANQUE ZITOUNA
SOCIETE ANONYME au capital de 88.500.000 de dinars
Siege Social : 02 Boulevard Qualité De La Vie -2015- Le Kram
RC : B24162142009
MF : 000/M/A/1120822/H

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 JUIN 2015
ORDRE DU JOUR

- 1/ Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2014
- 2/ Lecture et approbation du rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2014
- 3/ Lecture et examen des états financiers de l'exercice 2014, lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs audit exercice et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014
- 4/ Approbation des conventions réglementées
- 5/ Affectation des résultats de l'exercice 2014
- 6/ Quitus aux administrateurs
- 7/ Nomination des Administrateurs
- 8/ Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 9/ Nomination d'un Administrateur Indépendant
- 10/ Fixation des jetons de présence
- 11/ Pouvoirs

BANQUE ZITOUNA
SOCIETE ANONYME au capital de 88.500.000 de dinars
Siege Social : 02 Boulevard Qualité De La Vie -2015- Le Kram
RC : B24162142009
MF : 000/M/A/1120822/H

PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE AU VOTE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 JUIN 2015

PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014, approuve ledit rapport dans toutes ses dispositions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

DEUXIEME RESOLUTION: Lecture et approbation du rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2014, approuve ledit rapport dans toutes ses dispositions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

TROISIEME RESOLUTION : Lecture et examen des états financiers de l'exercice 2014, lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs audit exercice et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu et examiné les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et les rapports, général et spécial, des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice, approuve états financiers de l'exercice 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées conclues par Banque Zitouna, et en application des articles 200 (Nouveau) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve toutes les conventions stipulées dans le rapport spécial.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

CINQUIEME RESOLUTION: Affectation des résultats de l'exercice 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2014 d'un montant de 7 660 millions de dinars dans les résultats reportés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...)

SEPTIEME RESOLUTION : Nomination des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer (...), Administrateurs de la Banque, pour une période de trois (3) ans prenant fin avec la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...)

HUITIEME RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'un Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Abdelkader Zgoulli comme Administrateur représentant les intérêts d'Al Karama Holding et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...)

NEUVIEME RESOLUTION : Nomination d'un Administrateur Indépendant

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Comité de Nominations et Rémunérations décide de nommer Monsieur (...) comme Administrateur Indépendant, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin avec la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...)

DIXIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la proposition du Comité de Nominations et Rémunérations, décide de fixer les jetons de présence pour l'exercice 2015 comme suit :

- Un montant brut de huit mille (8.000) dinars par an pour chaque Administrateur.
- Un montant brut de deux mille (2.000) dinars par réunion pour les présidents des Comités du Conseil d'Administration.
- Un montant brut de mille (1.000) dinars par réunion pour chaque membre (Hormis les présidents des Comités)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

ONZIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne les pouvoirs les plus étendus Le Conseil donne tous les pouvoirs au Président Directeur Général ou à son mandataire pour accomplir toutes les formalités légales requises relatives du présent procès-verbal, pour accomplir toutes les procédures administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).